



MINISTÈRE DES SPORTS

Notice d'information

BPJEPS EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC) ÉQUIVALENCES POUR LES DEMANDEURS QUI ONT VALIDÉ PLUSIEURS UC D'UN BPJEPS EN 10 UC

- Le titulaire d'au moins trois des quatre Unités Capitalisables (UC) transversales (UC1, UC2, UC3, UC4) du BPJEPS en 10 UC, en état de validité et quel que soit le mode d'acquisition, **obtient de droit les UC1 et UC2 du nouveau BPJEPS en 4 UC.**
- Les arrêtés de mention peuvent également prévoir des équivalences de droit pour les UC 3 et 4. Se référer aux arrêtés accessibles sur le site du ministère chargé des sports : <http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/decouvrir-nos-offres-de-formations/BJPES/Reglementation-4-UC/Mentions/>
- Le titulaire d'au moins trois des six UC suivantes UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10, en état de validité et quel que soit le mode d'acquisition **peut obtenir l'UC 3 et/ou l'UC4**, sur demande adressée à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) de son lieu de résidence. Le demandeur devra établir un dossier relatif à son expérience et ses qualifications qui sera présenté au jury (BPJEPS 4 UC) de la mention du diplôme.

1. Qui peut faire la demande ?

- ✓ Les personnes ayant reçu leur notification de résultats validés en jury et justifiant d'au moins trois des six UC (5 à 10) du BPJEPS en 10 UC.

2. Qui traite la demande ?

- ✓ C'est l'antenne de la DRDJSCS du département d'habitation du demandeur qui traite la demande afin de la transmettre au jury de mention du BPJEPS en 4 UC.

✓

3. Comment faire la demande ?

- ✓ En complétant le dossier d'expérience et de qualifications, avec l'ensemble des pièces justificatives demandées, accessible sur le site internet de la DRDJSCS Grand Est.
- ✓ En établissant **une fiche par expérience en lien avec le diplôme visé**, en y annexant l'attestation concernée (insérer autant de fiches que nécessaire).
- ✓ En renvoyant le dossier précité par courrier postal à l'adresse suivante :



MINISTÈRE DES SPORTS

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Grand Est :

- **Pour les départements du 54, 55, 57 et 88** : Antenne de Nancy 4, rue Bénit - CS 10011 - 54035 Nancy Cedex
- **Pour les départements du 08, 10, 51 et 52** : Antenne Châlons-en-Champagne 4, rue Dom Pierre Pérignon - 51009 Châlons-en-Champagne Cedex
- **Pour les départements du 67 et 68** : Antenne de Strasbourg Cité administrative 14, rue du Maréchal Juin - CS 50016 - 67084 Strasbourg Cedex

4. Quand faire la demande ?

- ✓ La demande ainsi que le dossier d'expérience et de qualifications complétés peuvent, à tout moment, être transmis à l'antenne correspondante de la DRDJSCS.
- ✓ Le passage en jury de mention se fera en fonction du calendrier établi par la DRDJSCS qui accusera réception de la demande et vous indiquera la date de passage en jury de mention.
- ✓ **Tout dossier incomplet ne pourra être présenté en jury de mention.**

5. Quelles réponses à la demande ?

- ✓ Le jury de mention pourra statuer sur l'attribution ou non des UC 3 et/ou 4.
- ✓ Si la décision du jury permet l'attribution complète du BPJEPS en 4 UC, la DRDJSCS adressera au demandeur le diplôme.
- ✓ Si la décision du jury permet l'attribution partielle du BPJEPS en 4 UC, la DRDJSCS adressera une attestation d'acquisition de(s) l'UC acquise(s).
- ✓ Si la décision du jury est de ne rien attribuer, la DRDJSCS adressera un courrier précisant la non attribution d'UC.

6. Aide à la rédaction des fiches d'expérience

Nous vous invitons, pour réaliser cet écrit, à vous appuyer sur le référentiel de certification du diplôme concerné afin que le jury puisse apprécier l'acquisition des compétences de l'UC concernée :

(c.f. <http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes/le-bpjeeps/Reglementation-4-UC/>)

Il vous est demandé de rédiger un écrit synthétique qui permet de préciser :

- ✓ Les éléments du contexte (la structure, le public accueilli, la période, etc.)
- ✓ La façon dont vous avez mené la ou les actions (s) (il s'agit de répondre à la question « du COMMENT avez-vous procédé, quelle a été votre façon de faire » ?)
- ✓ Explicitez les choix pédagogiques mis en œuvre pour réaliser cette ou ces actions (il s'agit de répondre à la question « du POURQUOI avez-vous agi ainsi » ?)